

ARRÊTÉ N49/2023

**Chaussée Rétrécie
Avenue de l'Aublette
Du 27 au 31 Mars 2023**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des travaux concernant la réhabilitation de regards eaux usées, la chaussée sera rétrécie aux abords du rond-point, avenue de l'Aublette du 27 au 31 Mars 2023.

ARTICLE 2: La largeur de la voie sera maintenue pour permettre une circulation fluide de l'ensemble des usagers, tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 20/03/2023

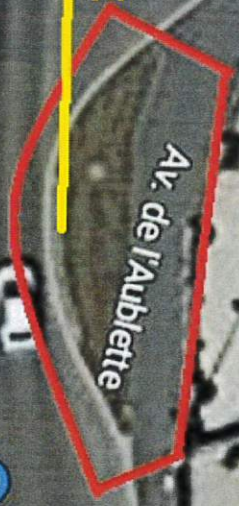
Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Av. de l'Aublette

Bike and Breizh /
Motorcycle Festival /
Concessionnaire de motos

ROUTE BARREE
D795



**Baliroads sur chaussée
largeur emprise chantier
sur voirie (2m)**

Audioprothésiste
QUEVERT Optical...
Magasin d'appareils auditifs

Avenue de l'Aublette
D795

Google